



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – PISCINE ET SPA

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents à soumettre avec votre demande de permis de construction d'une piscine ou d'un spa.

Il est possible que l'inspecteur vous demande des documents supplémentaires afin de compléter l'analyse de votre dossier.

TOUTE DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le formulaire de demande de permis, dûment rempli et signé, lequel doit indiquer l'estimation du coût des travaux projetés, les dates prévues du début et de la fin des travaux, le nom complet de l'entrepreneur ainsi que ses coordonnées, courriel et numéro de licence RBQ ;
- Si vous êtes plusieurs propriétaires, une **procuration** signée par les copropriétaires ;
- Un plan d'implantation à l'échelle**, indiquant l'emplacement des ouvrages projetés, les limites, les dimensions et la superficie du lot, de même que leur identification cadastrale; les servitudes; la localisation de toute construction existante, la distance par rapport aux limites du terrain et entre chaque bâtiment; la localisation de l'installation septique et du puits d'alimentation en eau potable par rapport aux limites des propriétés et des constructions existantes ou projetées; la ligne naturelle des hautes eaux des milieux humides et hydriques contigus au terrain ;
- Un plan de construction** à l'échelle de la construction projetée ainsi que des différents éléments du périmètre de protection : clôture (type, matériel, hauteur, dégagements, espacements), accès (nombre, type (échelle, escalier, portes), système de fermeture et de verrouillage, garde-corps ;
- Le paiement du tarif exigible.

Chapitre 17 du règlement de zonage 03-429

Il est interdit de commencer les travaux avant que ne soit émis le permis

https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/piscines/BRO_LoiReglePiscines.pdf